

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1160

présenté par
M. Bazin et M. Door

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est contraire aux droits de l'enfant car il le prive d'action en recherche de paternité. Il convient de ne pas obstruer la branche paternelle.